

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

RAPPEL A LA LOI

Dans le pays, comme dans la Chambre, il ne devrait y avoir qu'une voix pour approuver l'appel adressé, du haut de la tribune du Palais-Bourbon, par M. le président du Conseil à l'esprit de tolérance et au bon sens public, plus puissants, nous en sommes certains, chez la très grande majorité des français que ne le donneraient à penser les excitations à la guerre civile et à la guerre religieuse, dont nous sommes les témoins profondément attristés.

Malgré les souvenirs de la Ligue, des Dragonnades, de la Vendée et de l'armée de Condé, cela pourrait être pour nous une surprise que de voir les descendants plus ou moins authentiques de ceux qui se proclamaient autrefois les chevaliers du point d'honneur, prêter leurs noms et donner leur argent pour la glorification posthume d'un faussaire indéniable.

Mais cela est leur affaire ; et s'il leur plaît d'entendre ainsi le devoir patriotique et le sentiment de l'honneur, libre à eux de prolonger une manifestation qui, selon toute apparence, ne les rehaussera guère dans l'estime et les sympathies du pays.

Il est un point plus grave qui ne saurait laisser indifférente l'opinion publique, car il a trait aux plus chers intérêts et à l'avenir même de la France.

S'il est un principe qui, jusqu'à présent, ait été mis au-dessus de toute contestation, c'est que l'armée doit être tenue soigneusement en dehors de toutes les manifestations politiques et qu'aucun officier, aucun soldat ne doit prendre part à celles-ci, dès l'instant où il est sous les drapeaux, en activité de service.

Si ce principe n'était très strictement observé, l'armée nationale dont la mission exclusive, comme on le rappelait avec tant de raison l'autre jour, est « la défense du territoire et la protection des lois » s'engagerait bien vite dans la voie des *pronunciamientos* et des guerres civiles.

Jusqu'à cette heure, à l'égard du maintien et de la sauvegarde de ce principe résumé en ces mots : « On ne délibère pas sous les armes », il y a eu unanimité chez ceux qui se sont succédé à la tête de l'armée française.

C'est en vertu de cette règle que les militaires ne doivent publier aucun écrit, ni prendre part à aucune souscription, — cette souscription eût-elle même pour objet de glorifier les plus glorieux généraux, — sans une autorisation préalablement donnée par le ministre de la guerre.

Or, comment se fait-il que l'on voie librement s'étaler dans les colonnes de la *Libre Parole*, à côté d'odieuses outrages adressés à toute une catégorie de citoyens français et d'appels à leur massacre et à leur extermination, non pas seulement des mentions anonymes ayant trait à des groupes d'officiers de tel ou tel régiment déterminé, mais les noms mêmes d'officiers en activité de service, présents sous les drapeaux ?

Comment se fait-il que les commandants de corps, préposés à l'observation des règlements et de la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée, n'aient pas, en cette

circonstance, rappelé leurs subordonnés à l'observation de ces règlements et de cette discipline ?

Comment se fait-il que M. le ministre de la guerre ait tardé à prendre des mesures contre ceux qui ont ainsi manqué à leur devoir ?

Pour des actes moins graves, même sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, quel que pût être le regret éprouvé par le duc de Magenta d'avoir à sévir contre d'anciens camarades, ne vit-on pas le ministre de la guerre prendre les mesures les plus sévères pour empêcher des officiers généraux d'intervenir, par des actes ou des écrits, dans les manifestations politiques, quelles qu'elles fussent ?

Le 3 avril 1898, le général de Geslin, commandant de place, ne fut-il pas relevé de ses fonctions pour avoir, dans un ordre du jour à ses troupes, à propos d'une rixe dans un bal public, fait ironiquement du mot « électeur » comme un synonyme de perturbateur.

Qu'était-ce cela, en comparaison des appels à l'extermination, à côté ou au-dessous desquels certains officiers affectent actuellement d'apposer leurs noms, comme sur une liste d'or de la noblesse française ?

Et un peu plus tard ne vit-on pas le ministre de la guerre, obéissant à un devoir, rigoureux peut-être, punir avec sévérité et envoyer dans les régiments, de jeunes élèves de Saint-Cyr qui, après la mort du comte de Chambord, avaient assisté à des services funèbres célébrés en mémoire d'un prince qui, certes, n'était ni un traître, ni un faussaire.

Mais il s'agissait d'un principe qu'il n'est pas permis de laisser ni enfreindre, ni violer.

Encore une fois on ne manifeste pas sous les armées, ou sans cela c'en est fait non pas seulement de la République, mais de l'armée, mais de la France !

Est-ce le ministre, qui fut le ministre de la guerre de la défense nationale, qui, le premier, souffrira une telle atteinte au dépôt dont il a la garde ? Nous ne saurions nous résigner à le croire.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 24 décembre 1898

SÉANCE DU MATIN

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi : 1° portant création d'officiers auxiliaires de divers corps de la marine ; 2° définissant les conditions de rappel des mécaniciens du commerce non officiers auxiliaires et des maîtres au cabotage ; 3° autorisant l'engagement volontaire et éventuel pour la durée d'une guerre de diverses catégories du personnel de la marine, (équipage de la flotte auxiliaire et personnel ouvrier des arsenaux).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant la ville de Paris à établir des taxes directes et indirectes, en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques

La commission de l'octroi, présidée par M. Millerand, avait cru devoir écarter les licences municipales, la taxe sur les absinthes et les spiritueux et le décime successoral, pour éviter des mécomptes et réserver des ressources à l'Etat.

La commission du budget a émis un avis contraire.

La commission des octrois s'incline devant la décision de la commission du budget, afin d'aboutir au fond.

M. Maurice Rouvier s'oppose à la déclaration d'urgence. Il n'est pas possible de trancher la question dans la hâte des dernières séances qui précèdent la séparation des Chambres.

M. Gaston Doumergue insiste pour que l'urgence soit votée.

L'urgence est votée par 286 voix contre 258. On passera à la discussion des articles au cours de la séance qui aura lieu à 2 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Sembat dépose une proposition aux termes de laquelle le Président de la République, les ministres et les personnes visées par le décret du 4 mars 1812 puissent être entendus par la cour de cassation comme les simples particuliers, sur une citation ordinaire.

Il demande l'urgence repoussée par M. Lebreton, garde des sceaux.

La proposition est renvoyée à la commission de la réforme judiciaire.

Puis la Chambre reprend la discussion des taxes de remplacement de la ville de Paris.

La discussion devient très vive.

Plusieurs amendements proposés sont rejetés.

Les scrutins se succèdent, plusieurs nécessitent pointage.

La Chambre décide l'ajournement jusqu'en janvier.

Il ne reste plus qu'à voter le projet autorisant la ville de Paris à percevoir encore pendant l'année 1899 les droits actuellement existants sur les boissons hygiéniques.

Deux amendements sont repoussés.

Le projet tendant à la prorogation d'un an pour Paris est voté.

M. Marchal dépose une interpellation relative aux juifs d'Algérie.

Renvoyé à un mois.

Une séance de nuit est décidée.

SÉANCE DE NUIT

La séance est ouverte à minuit.

M. Ch. Dupuy, président du conseil, donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1898.

Sénat

Séances du 24 décembre 1898

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

On discute le projet relatif à l'emprunt de 200 millions pour les chemins de fer de l'Indo-Chine.

M. Cabart Danneville demande de limiter cet emprunt à 80 millions, de supprimer quelques unes des lignes prévues au projet, de modifier les autres.

M. Doumer demande au Sénat d'adopter le projet tel que la Chambre le lui renvoie.

Il répète ce qu'il a dit à la Chambre : l'opération proposée ne coûtera rien à la métropole et n'engagera en rien son budget.

L'amendement Cabart Danneville et un autre de M. Fougeirol sont repoussés, l'ensemble du projet est adopté.

La séance est suspendue pour attendre la décision de la Chambre sur les taxes d'octroi.

SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 9 heures.

M. Peytral, ministre des finances, dépose le projet autorisant la ville de Paris à percevoir ses anciennes taxes jusqu'au 31 décembre 1899. Il demande l'urgence et la discussion immédiate de ce projet, comme aussi du projet voté il y a quelques jours par la Chambre sur le sursis à accorder aux communes pour la suppression de leurs octrois.

Après une très vive discussion ces deux projets sont votés.

Puis M. Lebreton, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture et la séance est levée à minuit.

L'affaire Dreyfus

Le procès de M^{me} Henry

Un désaccord vient de surgir entre M^{me} Henry et son avocat, M^e Chenu, au sujet du choix de la juridiction devant laquelle devra avoir lieu le procès en diffamation

intenti à M. Joseph Reinach. On sait que trois juridictions peuvent être appelées à statuer dans cette affaire : la cour d'assises, le tribunal correctionnel, le tribunal civil.

Si une juridiction autre que celle qui a la préférence de M^e Chenu était choisie, l'avocat de M^{me} Henry ne plaiderait pas et laisserait à M^e de Saint-Aubin le soin de présenter la défense de sa cliente. Néanmoins, M^e Chenu resterait le conseil de M^{me} Henry,

Les officiers et les souscriptions

Le *Gaulois* dit qu'à l'ordre de la place de Paris a été communiqué du ministère de la guerre le rappel d'une décision antérieure interdisant aux officiers de prendre part, même individuellement, aux souscriptions ayant un caractère politique. La même communication a été adressée à tous les commandants de chaque corps d'armée.

Le même journal ajoute que les officiers ayant envoyé leurs souscriptions à la *Libre Parole* pour la veuve du colonel Henry, viennent d'être punis d'arrêt.

M. Lavis

L'*Aurore* assure que M. Lavis a été mis dans l'obligation de donner sa démission de professeur à Saint-Cyr.

Cette disgrâce aurait des rapports à l'affaire Dreyfus.

Le dossier secret

Le ministre de la guerre communique aujourd'hui, dans l'après-midi, le dossier secret à quatre membres de la chambre criminelle de la cour de cassation.

MM. Loew, Athalin, Acarias et Sevestre. Cette communication a été décidée au conseil des ministres de samedi matin.

A la Cour de cassation

M. Barthou est convoqué pour demain devant la Cour de cassation.

La déposition de M. Dupuy

Dès qu'il a reçu communication du décret autorisant M. Charles Dupuy à donner son témoignage, M. Loew, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, a fait demander au Président du Conseil à quel moment il pourrait recevoir sa déclaration.

M. Dupuy a fixé comme date lundi 26 décembre, à deux heures.

En conséquence, M. Loew s'est rendu hier au ministère de l'intérieur, pour recevoir la déposition de M. Ch. Dupuy.

Avertissements Américains

Voici comment le *New-York Journal* présentait il y a quelques jours, à ses lecteurs, le traité qui met fin à la guerre hispano-américaine :

L'Espagne se rend à merci

ISSUE VICTORIEUSE D'UNE GUERRE JUSTE

Coût pour les deux pays :

CE QUE L'ESPAGNE PERD

Cuba.....	1.500.000.000
Philippines.....	2.250.000.000
Porto-Rico.....	750.000.000
Dépenses de la guerre.....	625.000.000
Pertes du commerce.....	100.000.000
30 navires perdus.....	150.000.000
Total.....	5.375.000.000

CE QUE LES ETATS-UNIS PERDENT

Le Maine.....	12.500.000
Dépenses de la guerre.....	1.000.000.000
Indemnité à l'Espagne.....	100.000.000
Total.....	1.112.500.000

Pertes en hommes pour les Etats-Unis : environ 253 tués et 1.324 blessés. Ces

chiffres ne comprennent pas les 266 marins morts sur le *Maine*.

Pertes en hommes pour l'Espagne : environ 2.500 tués et 3.000 blessés.

L'Espagne a eu la satisfaction de faire sauter le *Maine* et de tuer 266 marins américains.

Cette satisfaction lui a coûté : 21 navires de guerre, 2 armées vaincues et faites prisonnières, Cuba, Porto-Rico et plusieurs autres petites îles.

Il y a un an, l'Espagne avait sous sa domination, en dehors de son propre territoire, 10 millions de personnes ; maintenant il lui en reste moins de 200.000.

Que les autres puissances qui ont des empires coloniaux et désirent les conserver en prennent bonne note !

Voilà qui cadre tout à fait avec l'attitude belliqueuse de l'Angleterre à l'égard de la France, et même qui l'explique. L'appétit dévorant des Anglo-Saxons se montre ici, non plus comme chez les Anglais, revêtu d'hypocrites prétextes de civilisation (voir le dernier discours de M. Balfour), mais dans toute son outreuidante impudence.

Il a un peu plus d'un siècle, ces gens là étaient dans la position des Cubains, avant la guerre qui vient de se terminer. Il sera curieux de voir dans quelle position seront, à quelques années d'ici, les Cubains, soit-disant affranchis par eux, et qui ont tant réclamé leur intervention armée. Les pauvres diables d'insulaires qui se sont laissés « monter le coup » par les gens à la solde des syndicats américains, et qui ont rêvé l'autonomie sous l'œil bienveillant des États-Unis, pourront méditer une fois de plus cette parole toujours vraie :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.
— ce qui, dans l'espèce, veut dire que Cuba tout entier paiera les fautes des chefs de l'insurrection. P. B.

INFORMATIONS

Election législative

CIRCONSCRIPTION DE TOURCOING (NORD)

Ont obtenu : MM. Dron, républicain démocrate, 10.690 voix (élu) ; Masurel, républicain, 9.234 ; Barbarie, socialiste, 92 ; divers ou bulletins blancs, 94.

Cette élection était motivée par l'invalidation de M. Masurel, qui avait été élu, au second tour de scrutin des élections générales de mai dernier, par 10.273 voix contre 10.022 à M. Dron, député sortant, radical.

M. Doumer

M. Doumer s'embarquera à Marseille le dimanche 1^{er} janvier pour aller reprendre le gouvernement de l'Indo-Chine.

L'affaire Paulmier

M^{me} Paulmier, femme du député du Calvados, qui faillit tuer d'un coup de revolver M. Ollivier, secrétaire de la rédaction de la *Lanterne*, pour se venger d'un entrefilet paru à son sujet dans ce journal, et dont il n'était d'ailleurs pas l'auteur, a comparu hier devant la cour d'assises de la Seine.

Après des débats assez courts, M^{me} Paulmier a été acquittée.

La Cour a accordé 15.000 francs de dommages-intérêts à M. Ollivier.

La loi sur le recrutement

Aux termes de l'article 40 de la loi 1839 sur le recrutement, la durée du service militaire commence le 1^{er} novembre de l'année du tirage au sort et l'incorporation doit avoir lieu le 16 novembre au plus tard.

L'expérience a montré que l'incorporation à cette époque tardive présente des inconvénients ; l'instruction des jeunes soldats est bientôt entravée par les rigueurs de la saison. Il y aurait intérêt particulièrement pour les cavaliers à commencer plutôt l'instruction militaire.

C'est dans ce but que le ministre de la guerre va proposer au Parlement de reporter du 1^{er} novembre au 1^{er} octobre la date initiale du service et la date de mise du contingent à la disposition du ministre pour en opérer la répartition, tout en laissant au ministre la faculté de n'incorporer tout ou partie du contingent que le 16 novembre au plus tard.

Mauvaise humeur britannique

Dans un article sur la puissance militaire de la Russie, et dans lequel la mauvaise humeur perce à chaque ligne, le *Daily Chronicle* prétend que la Russie serait inca-

pable de nourrir en campagne plus d'un million d'hommes, et ajoute que l'infériorité de ses moyens de transports, la corruption de son intendance, etc., l'empêche de songer à envahir l'Inde.

Il nous semble que, si les Anglais n'avaient pas constaté la puissance formidable de la Russie, leurs hommes d'Etat n'auraient pas cédé si facilement devant elle en Chine et ne feraient pas actuellement les avances les moins dissimulées pour obtenir les bonnes grâces du tsar.

En Algérie

Le gouverneur général informé de la manœuvre tendant à faire propager la fausse nouvelle de sa démission par des journaux de Paris et d'Alger, a adressé la dépêche suivante au président du conseil :

« Je vous prie de démentir cette fable et d'affirmer que je reste à mon poste, d'autant plus ferme et résolu que j'ai conscience des résultats obtenus et de l'appui que les populations algériennes prêtent au représentant de la République contre quelques agitateurs. »

Locomotives électriques

On sait que de l'ancienne gare d'Orléans à la nouvelle, au quai d'Orsay, la traction des trains sera confiée à des locomotives électriques. A cet effet la Compagnie d'Orléans avait envoyé en Amérique un groupe d'ingénieurs chargés d'étudier le fonctionnement de ces locomotives. L'enquête a été concluante puisque la Compagnie vient de traiter pour la construction de huit locomotives électriques qui seront chargées d'assurer le service des cent cinquante trains qui circuleront chaque jour entre la place Valhubert et le quai d'Orsay. Ce parcour sera fait en sept minutes, et les locomotives recevront le courant nécessaire d'une usine qu'on installera à Ivry. On espère voir au commencement de 1900 marcher la première de ces locomotives électriques.

Les frais de route

Le ministre de la guerre fera paraître prochainement un nouveau règlement contenant les frais de route des militaires isolés. Il révisera quelques améliorations, surtout en ce qui concerne les officiers changeant définitivement de garnison.

Grâce au remaniement complet des allocations faites aux isolés de toutes catégories, le ministre a pu trouver les ressources nécessaires pour attribuer à ces officiers les indemnités ci-après : officiers généraux, 60 fr. ; officiers supérieurs, mariés, 50 fr. ; célibataires, 25 fr. ; capitaines ou lieutenants mariés, 40 fr. ; capitaines célibataires 15 fr. ; lieutenants et sous-lieutenants célibataires, 10 fr.

En outre, l'Etat se chargera des frais de transport des bagages des officiers jusqu'à certains points limités.

Par contre, seront supprimés l'indemnité de déplacement et l'indemnité pour mission de courte durée spéciales aux officiers généraux ; on les remplacera par une indemnité kilométrique.

En outre, l'indemnité journalière de route sera désormais décomptée d'après la durée effective du voyage et non plus d'après les anciennes bases qui ne tenaient pas compte de la rapidité actuelle des moyens de transport.

Les punitions des réservistes

La loi du 18 novembre 1875 avait laissé à la répression directe de l'autorité militaire, pour être l'objet de punitions disciplinaires, les infractions au devoir militaire commises par les hommes des différentes catégories de réserve non présents sous les drapeaux qui ne constituent ni crime ni délit.

Cette loi ayant été expressément abrogée par celle du 13 juillet 1889, il en est résulté que, sauf dans certains cas, l'autorité militaire est désarmée vis-à-vis de ces hommes et que certaines obligations à l'accomplissement desquelles est lié le fonctionnement régulier de la mobilisation, telles que la déclaration du changement de domicile, et la présentation du livret demeurent dépourvues de sanction pénale.

Afin de combler cette lacune, le ministre de la guerre vient de saisir le Parlement d'un projet qui a pour but de laisser à la répression de l'autorité militaire les infractions commises par les hommes des différentes catégories de réserve non présents sous les drapeaux.

Les punitions déterminées ne dépasseront pas un mois de prison ; ce maximum sera réduit à quinze jours pour les hommes appartenant à l'armée territoriale et à la réserve de cette arme.

Bons de l'Exposition de 1900

Hier, à deux heures et demie, a eu lieu au Crédit foncier le tirage des Bons de l'Exposition de 1900.

Ont gagné :

Un lot de 100,000 fr., le numéro 386 de la 13^e série.

Un lot de 10,000 fr., le numéro 4,044 de la 225^e série.

Deux lots de 5,000 fr., les numéros 6,941 de la 279^e série, 6,227 de la 187^e série.

Cinq lots de 1,000 fr., les numéros : Série 293, n^o 62. — Série 19, n^o 4,526. Série 166, n^o 4,114. — Série 96, n^o 8,273. Série 104, n^o 6,762.

Cent cinquante lots gagnent en outre 100 francs.

Massacres au Tchad

Les dernières nouvelles de Banghi parvenues en France sont des plus tristes. De nouveaux massacres ont eu lieu.

D'après ces nouvelles, toute la région du Tchad est en révolution, le pays est à feu et à sang, et tout ce qu'a fait M. Gentil l'année dernière, est complètement perdu.

D'autre part, on a à Banghi d'excellentes nouvelles de la mission Marchand, qui était arrivée heureusement à Fashoda.

Petites nouvelles

Don Carlos est gravement malade. Il souffre d'asthme et de bronchite. Il est alité dans son appartement au palais de Lorédan, à Venise. Les médecins sont d'avis que l'état du prétendant est très grave.

— Le départ de M. Paul Doumer, qui devait avoir lieu le 15 janvier prochain, est avancé de quelques jours. On annonce en effet que le gouverneur général d'Indo-Chine prendra le paquebot soit le 1^{er} janvier, soit le 7 janvier.

— La nouvelle récemment répandue d'un projet de mariage entre M. Georges Chiris et M^{lle} Lucie Faure est, paraît-il, complètement inexacte.

— Les commis de l'épicerie, ont décidé la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction.

Malgré cette décision, un certain nombre de garçons épiciers, qui avaient même chômé hier, ont repris leur travail ce matin, il est très vraisemblable que le mouvement avortera.

— C'est hier lundi que M^{me} Paulmier a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de tentative d'assassinat sur la personne de M. Olivier, secrétaire de rédaction de la *Lanterne*.

CHRONIQUE LOCALE

Nos Ecoles

On nous écrit :

Les habitants de Montcléra ont été surpris de voir M. Dupuy, maire réactionnaire de Montcléra, construire une terrasse sur le chemin de grande communication n^o 18. — Comme il s'agissait de l'installation d'une école libre et de faire plaisir à la réaction, l'administration n'a rien dit.

S'il s'agissait d'un maire républicain, et d'une école publique, il y a longtemps que l'administration aurait fait démolir la terrasse.

???

L'école de filles de St-Pierre-Liyersou avait été laïcisée il y a quelques semaines.

L'arrêté de laïcisation vient d'être rapporté.

Pourquoi ?

On nous affirme que cette décision nouvelle est due aux pressantes démarches d'un personnage important qui serait fort contrarié si son nom était dévoilé.

Nous demandons les raisons qui ont motivé cette maladroite intervention.

Les instituteurs de la circonscription de Cahors seraient heureux de les connaître.

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni vendredi 23 décembre, sous la présidence de M. Laparra, assisté de MM. les conseillers Desprats et Caviolle ; M. Dauchez, secrétaire général, faisant fonctions de commissaire du gouvernement ; M. Lurguie, secrétaire greffier.

Au début de la séance, le conseil a procédé à l'enquête qu'il avait ordonnée dans sa séance du 2 décembre, dans le débat pendant lequel les sieurs Barriat et Magnier, entrepreneurs à Thémimettes, contre la commune de Cambes.

Trois témoins, les sieurs Bernard Delvert, propriétaire ; Lucien St-Marty, instituteur, et Antoine Tinière, maçon à Cambes. — Le conseil a mis l'affaire en délibéré.

M. Pierre Lacam, propriétaire à Cajarc, réclame contre son imposition de marchand d'engrais et extracteur de phosphate.

Après avoir délibéré, le conseil, considérant que M. Lacam exerce la profession de marchand d'engrais et d'extracteur, rejette la demande en décharge.

Le sieur Jean Viguier, de Cours, expose qu'il est imposé pour des biens qui ne lui appartiennent pas, et qu'il voudrait que l'on fit le partage de ces biens afin de bénéficier de la loi nouvelle sur l'exemption des petites cotes. — La demande en décharge de M. Viguier est rejetée.

M. Nadaillac, greffier à Gourdon, curateur de la succession du sieur Lafon, de Concorès, et Gatignol, meunier au moulin de la Guirale, commune de Concorès, réclament à l'Etat une indemnité pour les dégradations que leurs immeubles ont subies par suite du raccourcissement du canal de fuite du moulin de la Guirale et des inondations périodiques causées par le remblai du chemin de fer de Pouders.

Trois experts ayant été nommés sont d'accord sur le principe de fixer une indemnité, mais en désaccord sur la somme à accorder.

M. Grenier, expert de l'administration, propose de la fixer à 2,000 francs ; M. Daffas, expert des demandeurs, réclame 4,400 francs ; et M. Rodes, tiers-expert nommé par le conseil, alloue 2,871 fr. 43.

M. H. de Valon, au nom des demandeurs conclut à l'homologation du travail des experts et à l'allocation d'une indemnité qui sera partagée par moitié entre MM. Nadaillac, curateur, et Gatignol.

L'administration représentée par M. Picarouge, ingénieur, demande que l'indemnité tout entière soit rejetée.

Le conseil met l'affaire en délibéré.

Assises

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre 1899, s'ouvriront à Cahors, le 6 février prochain, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Albert Pichon, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Avis de décès militaires

Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, vient d'adresser aux préfets des instructions au sujet de l'annonce aux familles des décès des militaires.

La circulaire prie les préfets de vouloir bien signaler aux municipalités, par la voie du *Recueil des Actes administratifs*, l'intérêt qui s'attache à ce que les avis de ce genre soient donnés aux familles avec toutes les précautions et les égards que mérite leur douleur.

Les maires voudront bien donner des instructions à leurs subordonnés pour qu'aucune communication de ce genre ne soit faite aux familles autrement que par leur intermédiaire personnel ou par celui des personnes qu'ils auront eux-mêmes expressément désignées dans chaque circonstance.

Eclipse de Lune

Une éclipse totale de lune, visible dans nos régions, aura lieu le 27 décembre. Voici les heures des diverses phases de ce phénomène :

Entrée dans la pénombre.....	8 ^h 43 soir
Entrée dans l'ombre.....	9 ^h 57 —
Commencement de l'éclipse totale	11 ^h 7 —
Milieu de l'éclipse.....	11 ^h 51 —
Fin de l'éclipse.....	12 ^h 36 —
Sortie de l'ombre.....	13 ^h 46 —
Sortie de la pénombre.....	15 ^h » —

Grandeur de l'éclipse, 1,383, le diamètre de la lune étant un.

La lune, levée dès 3 h. 46 du soir, ne se couchera qu'à 8 h. 11 du matin ; elle sera donc au-dessus de notre horizon pendant toute la durée du phénomène.

CAHORS

Cercle Républicain

Réunion générale du 24 décembre 1898

La Réunion générale de fin d'année, du Cercle républicain, a eu lieu samedi soir sous la présidence de M. Delport.

Le trésorier fait connaître la situation financière et le projet de budget pour 1899. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

On dresse ensuite la liste des journaux

auxquels les membres du Cercle désirent s'abonner.

On s'occupe enfin de la question du bail et on procède à la nomination de la commission pour 1899.

Sont élus : MM. Delpont, Mazières, Grimal, Delpoch, Brunies, Combelles, Pagès, Guiraudies, Ausset, Daynard, Coueslant, Cayla, de St-Géry; Peyrichou, de Cabrerets; Verdier, de Puy-l'Evêque; Aymard, de Limogne.

Le bureau est ensuite constitué de la manière suivante :

Président : MM. DELPORT,
Vice-Présidents : DELPECH, GUIRAUDIES et MAZIÈRES.
Trésorier : DAYMARD.
Secrétaire : COUESLANT.

Membres forains. — A la fin de la réunion, il a été décidé que la cotisation des membres forains serait de 5 francs, au lieu de 10 francs, à partir de 1900. Le budget pour 1899 ayant été arrêté et approuvé au début de la séance, il n'a pas paru possible de réduire cette cotisation pour 1899. La commission examinera néanmoins cette question dans une prochaine réunion.

Banquet du V S C.

Le banquet annuel du véloci-sport-ca-durcien a eu lieu hier soir, au buffet de la gare.

M. Lacaze, président, avait à ses côtés M. le maire de Cahors, M. Delpoch, conseiller municipal, MM. Blanchard et Filhol, présidents d'honneur de la société et de nombreux invités. Presque tous les membres du V. S. C. étaient présents.

Nous regrettons qu'un incident, indépendant de notre volonté — et sur lequel on nous saura gré de ne pas insister — nous ait privé du plaisir d'assister à cette soirée. Nous ne pouvons, par suite, en rendre compte.

Nos confrères nous remplaceront certainement avec avantage.

Elections consulaires

Le scrutin de ballottage pour les élections consulaires des cantons Nord et Sud de Cahors qui a eu lieu dimanche, a donné les résultats suivants :

Inscrits 347; votants, 59; bulletins blancs ou nuls, 5.

M. Calmon, juge titulaire, 54 voix; M. Galaup, juge titulaire, 54 voix; M. Pagès, juge suppléant, 49 voix.

L'indifférence s'est encore accentuée au scrutin de ballottage chez les électeurs consulaires.

Conférence

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à jeudi le compte-rendu de l'intéressante conférence faite, samedi dernier à la mairie, par M. Leuret.

Au Lycée Gambetta

La fête annuelle organisée par le conseil d'administration du Lycée Gambetta, les professeurs et les élèves, aura lieu le 29 janvier prochain.

Nous publierons ultérieurement le programme de cette fête.

Bibliothèque populaire de Cahors

Assemblée générale du 25 décembre 1898

Les sociétaires de la Bibliothèque populaire ont tenu, dimanche 25 décembre, à 5 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, leur assemblée générale de fin d'année, sous la présidence de M. Parazines, président.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par le secrétaire a été adopté sans modifications. Après cette lecture, le rapport des bibliothécaires et celui du trésorier ont été portés à la connaissance de l'Assemblée. Le nombre des prêts s'est élevé pendant l'année 1898 à plus de 20.000; ce qui porte à 400 environ le nombre de personnes qui se présentent chaque dimanche à la bibliothèque pour y faire des échanges de livres. Le rapport du trésorier fait connaître que les recettes de toute nature s'étant élevées pendant l'année 1898, à la somme de 1273 fr. et les dépenses à 1310 fr. 80, il y a un excédent de dépenses de 37 fr. 80 qui a été comblé à l'aide des fonds mis en réserve à la caisse d'épargne.

M. le président invite ensuite l'Assemblée à procéder à la nomination du Comité pour l'année 1899.

Les membres sortants sont réélus par acclamation et à l'unanimité.

M. Parazines, président, très touché de cette nouvelle marque de sympathie, remercie de la façon la plus aimable MM. les sociétaires et les assure de tout son dévouement à l'œuvre éminemment démocratique qu'ils accomplissent ensemble.

MM. Labro et Truchy qui ne sont plus sociétaires, sont remplacés, comme membres du Comité, par M. Linol, directeur de l'école du Vieux-Palais et par M. Parvieu, contrôleur des contributions directes. Le Comité qui se compose de MM. André, inspecteur primaire; Berget, ingénieur en chef; Bergon, imprimeur; Bro, chef de division à la Préfecture; Cangardel, bibliothécaire municipal; Carriol, conducteur des Ponts et chaussées; Combarieu, archiviste départemental; Daynard, directeur du Crédit Foncier; Desprès, ingénieur civil; Escande, directeur d'école annexe; Francès, ancien négociant; Gaston, sous-ingénieur; Lacosse, ancien avoué; Lafon, négociant; Linol, directeur d'école; Marestaing, ancien horloger; Parazines, capitaine en retraite; Paumès, professeur au Lycée; Parvieu, contrôleur des contributions directes; Périés, professeur en retraite; Rollie, capitaine en retraite; Vidal, directeur du cours complémentaire de la rue du Lycée, procède à l'élection du bureau et des diverses commissions.

Sont nommés présidents honoraires : MM. Pihier, fondateur; le Préfet du Lot, l'Inspecteur d'Académie, Berget, ingénieur en chef; Costes, maire de Cahors.

Le bureau du Comité est ensuite composé comme suit :

MM. Parazines, président; Combarieu, vice-président; Cangardel et Lafon, bibliothécaires; Périés, trésorier; Vidal, secrétaire.

Sont nommés :
1° Membres de la commission de propagande : MM. Combarieu, président; André, Bergon, Daynard, Escande, Francès, Parvieu et Périés.

2° Membres de la commission d'achat des livres : MM. Combarieu, président, Chaigne, André, Escande, Cangardel, Lafon, Paumès, Périés, Vidal, Coueslant.

3° Membres de la commission des abonnements : MM. Cangardel, Lafon, Périés.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 4 décembre 1898 par le comité de la bibliothèque qui propose à l'Assemblée :

1° De fixer comme suit le prix des abonnements :

Abonnements d'un an..... 2 fr.
— de 6 mois..... 1.10
— de 3 mois..... 0.60

(adopté).
2° D'allouer à M. Lafon, bibliothécaire, une indemnité de 360 fr. M. Périés fait observer que le zèle et le dévouement de M. Lafon ont assuré la prospérité de la bibliothèque. Il propose de porter cette indemnité à 400 fr. La proposition de M. Périés est adoptée après une réserve faite par l'Assemblée, qui décide que cette indemnité n'est allouée que pour l'année 1899.

3° D'accorder aux sociétaires souscripteurs la faveur de prendre des volumes le jeudi. (Adopté).

Une discussion s'engage ensuite entre MM. Chaigne, Lafon, percepteur, et Paumès, pour savoir s'il n'y aurait pas lieu d'adopter un autre mode de distribution des ouvrages. Favorable en principe à la proposition de M. Chaigne qui demandait l'établissement d'un certain nombre de guichets, toute décision sur ce sujet a été ajournée jusqu'au jour où un local plus vaste sera mis à la disposition du Comité. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Enregistrement

Notre compatriote M. René Lambœuf, fils du capitaine en retraite, actuellement commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à la gare de Cahors, vient d'être reçu surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, avec le numéro 12. Nos félicitations.

Théâtre de Cahors

Nous tenons de bonne source que M. Raffit, directeur de la troupe lyrique de Montauban, donnera, incessamment, une brillante représentation sur notre scène théâtrale.

Les amateurs de bonne musique apprendront avec joie, nous en sommes persuadés, cette bonne nouvelle.

Musique militaire

A l'occasion des permissions du nouvel an, les concerts de la musique du 7^e seront suspendus jusqu'au 8 janvier 1899.

Arrestation de deux escrocs

La police de notre ville a mis en état d'arrestation deux individus, arrivés depuis peu à Cahors, se livrant à l'escroquerie des marchandises.

L'un d'eux, le nommé Maillard, âgé de 38 ans, était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Rennes, pour banqueroute frauduleuse le 22 juillet 1891.

Ces deux individus étaient logés rue de la Halle, à Cahors, et s'étaient fait inscrire l'un sous le nom de Théodore Fort, et l'autre sous celui de Raffi.

Le truc employé par ces deux escrocs était le suivant : l'un demandait de la marchandise à diverses maisons françaises sous le nom de Théodore Fort et indiquait comme références un certain Roche banquier à Caussade. Le second de ces individus nommé Rabbé, se rendait à Caussade, retirait les lettres et répondait aux maisons qu'on pouvait livrer en toute sécurité.

M. le commissaire de police a mis fin à ce commerce en envoyant les deux escrocs devant M. le procureur de la République qui les a fait écrouer et mettre à l'instruction.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MARTIN-LABOUVAL — *Livraison des Tabacs.* — 16 janvier : Deux propriétaires de Lascombes. — 17, Lascombes, Les Camboux, Pesquié, Latoulzanie, jusques et y compris Aymard Pierre à Saint-Martin. — 18 janvier : Tout le bourg de Saint-Martin en commençant par Buigueul et Mélines. — 19 : Nougayrat.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tentative de vol.* — Dans la nuit de la Noël, un malfaiteur encore inconnu a tenté de s'introduire par effraction dans l'étable et dans l'habitation de M. Pestel, métayer de Mme Besse, à la Dausse, banlieue de notre ville.

Cet individu avait pensé que tout le personnel de la ferme était allé à la messe de minuit. Mais il s'était trompé.

Pestel ayant entendu du bruit sortit sur le pas de la porte. L'inconnu prit la fuite et se dirigea vers Lamadeleine.

Carayac. — *Livraison des Tabacs.* — Les planteurs de la commune de Carayac devront livrer leur tabac le 28 janvier prochain.

Le nombre total des feuilles à livrer est de 293.186.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Réception officielle.* — M. le sous-préfet de l'arrondissement de Gourdon recevra à la sous-préfecture, le 1^{er} janvier 1899, à dix heures et demie du matin, les autorités et MM. les fonctionnaires en résidence à Gourdon.

SAINT-GERMAIN. — *Foire.* — La foire de fin d'année à Saint-Germain, favorisée par un temps splendide, a été d'une importance assez remarquable; beaucoup de transactions se sont effectuées aux divers foirails à des prix passablement rémunérateurs.

Cours pratiqués :
Boeufs de boucherie : de 35 à 40 fr. les 50 kilos; d'attelage : de 400 à 800 fr. la paire; bouvillons : de 200 à 350 fr. la paire; veaux : de 0,70 à 0,80 le kilo;
Brebis avec agneaux ou prées à mettre bas : de 25 à 35 fr. pièce; antenaises : de 18 à 22 fr. moutons et brebis de boucherie : de 18 à 32 fr. pièce,
Porcs de charcuterie peu nombreux et se cotant de 50 à 60 fr. les 50 kilos; porcelets : de 15 à 20 fr. selon grosseur et qualité
Foies d'oies et oies grasses valant : foies de 2,50 à 3 fr. la livre; et oies 1 fr. la livre

Truffe très rare et recherchée, valant de 15 à 18 fr. la livre.

Gibier en petite quantité se vendant : Lièvres de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux de 2,45 à 2,50 pièce; bécasses 3 fr. pièce; grives 0,60 pièce.

Volaille : de 0,50 à 0,60 la livre; dindons : de 8 à 12 fr. la paire; lapins domestiques 1,75 la pièce.

Oufs; 1 fr. la douzaine.
Les marchands étalagistes et débitants divers, paraissent satisfaits du bon résultat de la foire de fin d'année.

BULLETIN FINANCIER

Le marché conserve des allures satisfaisantes, les cours se relèvent sensiblement. Le 3 0/0 s'inscrit à 101,90, le 3 1/2 0/0 à 104,42.

Le Crédit Foncier se traite à 731, le Comptoir National d'Escompte à 590, le Crédit Lyonnais à 865, la Société Générale à 542. La Banque spéciale des valeurs industrielles s'avance à 252.

Le Suez est faible à 3,617.
Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 455.

L'action Bec Auer se négocie à 400.
En Banque, l'action Novo-Pavlovka est en hausse à 149,50.

Les actions Société Continentale d'automobiles sont fermes à 100 et 105.
L'action Chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse est demandée à 490.

L'Assurance sur la vie

Les statuts de la Nationale (vie) ne lui permettent que des placements de tout repos, les personnes qui contractent avec elle sont donc certaines que leurs fonds ne seront jamais employés dans des spéculations aventureuses.

Bibliographie

LE FEU FOLLET

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Revue de Gascogne et du Languedoc

Abonnements : France 8 fr.; étranger 10 fr.; le numéro 60 centimes.

On s'abonne soit à Paris : 15, rue de Sommerard, soit en s'adressant à M. F. Maratuech, directeur de la Revue à Ferrières (Lot), soit à M. J. Mazeyrie, imprimeur à Tulle (Corrèze).

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande nature. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographies etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE - Seule vraie garantie

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

II

Le silence était devenu profond, pénible. On attendait la réponse de Tartas. Celui-ci se remit enfin, reprit son air cynique, gouaillieur.

— Ma mère ? dit-il, la vieille ?... Vous me demandez ce qu'est devenue la vieille ?

— Oui, répondez, fit le président.

— La vieille ? A m'a abandonné, la vieille... à cause de ma conduite qu'elle appelait de l'inconduite.

— Ne raillez pas !

— Je ne raille pas, monsieur le juge.

— Où est-elle maintenant ?

— Elle s'est réfugiée chez des parents, chez une sœur qu'elle a. Une sœur qui est mariée.

— Où cela ?

— En Saintonge. Le mari est sabotier. Au-

trefois il était vigneron, il avait des vignes, mais depuis le phylloxéra...

— Comment ce nomme cet homme ?

— Claude...

— Claude qui ?...

— Je ne lui connais pas d'autre nom... vu qu'il était un enfant naturel. Dans le pays tout le monde l'appelle comme ça.

— Dans quel endroit de la Saintonge habite-t-il ?

— Dans quel endroit ?

— Oui. Quelle est son adresse ?

— Dame !... je ne lui ai jamais écrit... Nous ne nous accordions pas bien ensemble, toujours à cause de la conduite...

— C'est bien, fit le président. On vérifiera.

— La vieille n'a pas parlé, pensa Tartas.

— C'est tout ce que vous avez à demander au témoin ?

— Tout, monsieur le président.

M. Durand s'assit.

Tartas respira bruyamment, mais il n'était pas sauvé. Si on faisait des recherches et si on retrouvait sa mère ! Il pensait déjà à fuir, à prendre, au sortir de l'audience, la poudre d'escampette. Il avait de l'argent. Au besoin, il en redemanderait à Henri Soulac, qui ne pourrait pas lui en refuser.

Il fut arraché à ses réflexions par le président, qui lui dit :

— Levez la main !

Il obéit.

— Vous jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

— Je le jure ?

— Dites ce que vous savez.

Le misérable déposa. Il déposa d'une voix mal assurée, avec une inquiétude au fond de lui. Il raconta, mais sans brio, sans chercher l'effet, sans se poser, d'un air abattu et morne, la façon dont il avait saisi Edgar de Cordouan, dont il l'avait maintenu jusqu'à l'arrivée des agents.

— Comment vous trouviez-vous là ? demanda le président.

— Je passais... J'ai entendu des cris,

Le procureur de la République, se levant demanda la permission de poser une question au témoin. On la lui accorda, et il dit :

— Pouvez-vous nous dire quelle était l'attitude du criminel lorsqu'il chercha à fuir ?

— Parfaitement, monsieur l'avocat.

Tartas raconta alors comment il avait arrêté Edgar ; puis le président l'envoya s'asseoir : Henri Soulac, à l'appel de son nom, s'avancça ensuite à la barre.

Henri Soulac ne regardait personne. Il se tenait les yeux clos, l'attitude impassible.

Tous les regards de l'assistance étaient maintenant portés sur lui. Il les sentait à côté de lui, derrière son dos, curieux, avides, qui le brûlaient. Il entendait les murmures, les commentaires à voix basse, soulevés par sa présence. Il devinait plutôt qu'il ne comprenait tout ce qu'on pensait, tout ce qu'on disait.

Et Edgar, le malheureux Edgar, quelle attitude devait-il avoir en l'apercevant devant lui ? De quels yeux le dévisageait-il ? Pour lui, il n'osait pas affronter sa vue et il se tournait de trois-quarts pour ne pas, sans le vouloir,

s'exposer à fixer son visage. Il lui semblait qu'il ne pourrait soutenir sans rougir, sans se troubler, sans se trahir peut-être, son regard soupçonneux, inquisiteur.

Dans l'audience, l'attention était vive. Les yeux allaient d'Edgar à Henri, comparant malicieusement les deux rivaux.

Le président demanda brusquement :

— Votre nom ?

— Henri Soulac.

— Votre âge ?

— Vingt-quatre ans.

La voix était ferme, pleine, avec un traisailement imperceptible à la fin des syllabes.

En l'entendant, Edgar avait frémi. Il avait redoublé d'attention et son regard ne quittait plus le déposant.

Le président poursuivit :

— Votre profession ?

— Négociant en vins.

— Vous demeurez ?

— 26, bis, quai des Chartrons.

— Levez la main et jurez !

Henri Soulac étendit le bras.

Son bras frémissait, tremblait presque.

— Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, fit-il pourtant d'un ton assez tranquille. Et il déposa.

Il dit ce que nos lecteurs savent déjà, son amitié ancienne avec Edgar de Cordouan, l'hure à laquelle il avait quitté son malheureux camarade, la nuit du crime, la conversation qu'il avait eue avec lui...

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

X

LA CHAMBRE NUMÉRO 6

— Est-ce possible ! Vous sauriez...
— Denise m'a estimée assez pour me confier la moitié de ses secrets. J'ai deviné le reste... Ecoutez-moi maintenant, il s'agit de fuir...
— Fuir !...
— Sans attendre une minute, sans m'adresser une question, sans regarder derrière vous... Elle allongea le doigt vers la fenêtre :
— Cette fenêtre est peu élevée. Grâce au treillage qui tapisse la muraille, vous atteindrez facilement le sol. Traversez la cour et les remises. Celles-ci communiquent avec la campagne par une petite porte dont voici la clé. Une fois dehors, personne n'osera vous poursuivre...
— Mais vous, qu'allez-vous devenir ?...
— Moi ?...
— Ces misérables ne vous pardonneront pas

de m'avoir dérobé à leurs desseins sinistres.

— N'ayez souci. Je n'ai rien à craindre aujourd'hui, et, demain, je quitterai cette maison pour aller chercher un asile où je puisse pleurer et prier... — Mais partez, partez à l'instant !... Si vous saviez ce que j'ai entendu tout à l'heure !... Ce n'est pas vous seulement qu'il faut sauver, c'est Denise — notre chère Denise !...
— Elle !...
— Un danger terrible la menace...
— Un danger !... Mon Dieu ! Expliquez-moi...
— Le temps me manque... ne m'interrogez pas... Hâtez-vous...
— Pas avant que vous m'avez dit...
La Benjamine garda un instant le silence. Son sein soulevé bondissait. L'œil de Gaston se fixait sur elle avec angoisse et dévorait d'avance sa réponse. Le jeune homme répéta :
— Parlez, je le veux... Parlez ou je reste !
La bouche de Florence s'ouvrit malgré elle.
— Eh bien ! ils ont juré qu'elle serait leur proie...
— Denise, leur proie ?... Ils ont juré ? Qui cela ?
— Ceux qui vont venir à cette chambre...
Le voix du marquis siffla dans sa gorge :
— Les assassins !...
L'enfant baissa la tête. Puis avec un geste qui ne souffrait aucune réplique :
— Allez vite, à présent. Votre vie ne vous appartient plus. Denise a besoin d'un bras qui la protège et la défende...
M. des Armoises s'élança vers la fenêtre...
— Souvenez-vous, ajouta Florence d'un ton

grave, que rien de ce qui s'est passé ici cette nuit, rien de ce que vous avez appris ne devra sortir de vos lèvres...
Gaston s'arrêta.
— Me taire !... vous n'y songez pas ! La loi réclame les coupables...
La Benjamine tomba à genoux et sanglota :
— La loi ! c'est ma mère qu'elle frappera ! c'est ma sœur ! ce sont mes frères !
La volonté de l'émigré se courba devant ce désespoir.
— Soit, je me tairai, fit-il.
La fillette leva vers lui ses yeux mouillés qui suppliaient :
— Vous me le promettez ?...
— Sur ma foi de gentilhomme... Mais que ces gens quittent le pays et que jamais un nouveau crime...
Florence se redressa. Les larmes se séchaient sous sa paupière en feu :
— Soyez tranquille, prononça-t-elle avec un visage énergique, si quelque nouveau crime ensanglantait ce logis, c'est moi-même que j'irais dénoncer les coupables à la justice.
Elle regagna la porte, qui était restée entr'ouverte, et, du seuil prêta l'oreille :
Il me semble que je les entends...
Seigneur Jésus ! arriverai-je jusqu'à la chambre de votre malheureux compagnon ?
— Mon compagnon ?... C'est vrai, je l'avais oublié... Celui-là va aussi s'échapper, n'est-ce pas ?
— Celui-là est perdu sans ressources.
— Perdu ? vous ne l'avez pas averti comme moi ?

— Cela ne m'a pas été possible. Il a bu, il a mangé. Le narcotique a agi. Que Dieu ait pitié de son âme !

XI

LA CHAMBRE NUMÉRO 6

La fillette avait disparu dans les ténèbres du corridor, — et le marquis demeurait immobile auprès de la fenêtre, qu'un moment auparavant il se disposait à franchir.

Les dernières paroles de Florence l'avaient pour ainsi dire cloué au planché.

Donc un de ses semblables allait être égorgé dans un instant, à deux pas, sans grâce ni merci, tandis qu'il s'esquiverait à toutes jambes, lui, un soldat, fils de soldat et descendant de ces preux chevaliers des Armoises dont l'écu portait *d'azur à la tour d'argent*, avec cette devise : JE SOUTIENS.

Sur sa foi c'était impossible.

Tout ce qu'il y avait en son âme d'humain, de généreux et de vaillant se révoltait à cette idée.

Laisser s'accomplir — par la fuite — une chose aussi monstrueuse, n'était-ce pas s'en rendre complice ? Le sang versé du malheureux tacherait le blason du gentilhomme ? Celui-ci en voyait, en sentait sur ses mains, sur son front, sur sa conscience l'éclaboussure sinistre, fumante, ineffaçable !

Le combat durait, chez lui, depuis certainement moins de temps que nous en avons mis à le transcrire, quand, tout-à coup, M. des Armoises se frappa le front avec une expression de joie.

(A suivre.)

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

L'Exposition internationale des pêches de Bergen (René Saint-Selves). — La traction mécanique et électrique sur les canaux. (Max de Nansouty). — Un échouage en Seine (M. Dibos). — La traversée des Alpes en ballon (Georges Bans). — La mouture moderne (suite) (Schield-Treherne). — Les méfaits du vieux bois (P. Crépy). — Curieux repêchage d'un titan (J. Prouteau). — La saturation hygrométrique de l'écorce terrestre et l'eau de carrière. (Max de Nansouty). — De l'emploi des doigts comme aide au calcul (R. Tollard). — Correspondance. Isolateurs en verre pour lignes électriques (Jules Henrivaux). — Revue des Inventions : Vernissage des négatifs mouillés. — Les encriers stilligouttes. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : La lampe Alpha. — Le loch à bicyclette. — Nouveau joint de tube d'allumage de moteur à pétrole. — Le plus petit des moteurs — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

Les ponts sur le Tibre dans l'ancienne Rome, par L. Elbé. — Les microbes incendiaires, par Jean de Loverdo. — Le Salon du cycle et de l'automobile, par E. H. — Le tramway électrique de Bastille-Charenton, à Paris, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 19 décembre 1898, par Ch. de Villedeuil. — L'observatoire du mont Mounier, par J.-F. Gall. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 décembre.

7^{me} Nacla : Chronique. — Jean Ricard : La Noël de Grand-père. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blancheneige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — 7^{me} Nacla : L'enfant (suite).

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 52 (24 décembre 1898).

1^o L'Italie inconnue (Voyages dans l'ancien royaume de Naples), par MM. Bertaux et Yver.

2^o A travers le monde : Notes sur la vie birmane, par Paula Karsten.

3^o Civilisations et religions : Un manifeste chinois contre les barbares d'Occident.

4^o La France à l'Etranger : Le Sanatorium de Lambiang.

5^o A travers la nature : Le Mimétisme. — Couleurs et formes protectrices des animaux, par Paul Combes.

6^o Livres et Cartes.

7^o Les Revues Etrangères : Les ruines de Mixco (Guatemala), International Archiv für ethnographie. Leyde). — Le commerce allemand à Mozambique (Archiv des deutschen Handels). — La circumnavigation du lac Bangwéolo (Geographical journal).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 4. — 22 décembre 1898.

Un caprice du petit Noël (H. Bezançon). — La Troupe à Don Gataor (E. Dupuis). — Au Paradis (Geraldine Roland). — Paroles françaises (Berthe Vadier). — Léo Coiffeur (Tante Nicole). —

Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par H. Looschen, Birch, Emile Causé, L. Saint, P. de Sémant, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

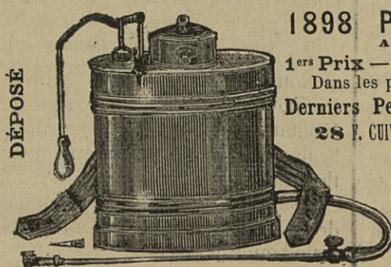
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 **PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.